



Monsieur le Président
Communauté de communes des
VALLEES DU HAUT-ANJOU
Place Charles de Gaulle
49 220 LE LION D'ANGERS

Dossier suivi par
Emmanuel GARREAU
Chargé de mission Aménagement
et Urbanisme
02 41 96 75 85
06 26 64 30 39
Emmanuel.garreau@pl.chambagri.fr

Angers, le 29 août 2023

Objet : EGCO230141/PG
Avis sur le projet arrêté de la Carte Communale de Chenillé-Champteussé.

Monsieur le Président,

Vous nous avez soumis pour avis le projet arrêté de la Carte communale de la commune de Chenillé-Champteussé. Ce projet appelle peu d'observations de notre part, à l'exception du secteur destiné à permettre l'extension du centre d'enfouissement de déchets dangereux et non dangereux. Cette extension prévue sur une étendue de 33 hectares (dont 5,5 hectares sur la commune voisine de Querré), a déjà fait l'objet d'une étude d'impact environnemental. Cependant, **nous attirons votre attention sur la nécessité de mettre en application le principe ERC** (Eviter, Réduire, Compenser), instauré par la loi d'avenir agricole du 13 octobre 2014 (cf. décret n° 2016-1190 du 31 août 2016). En effet, l'espace concerné par l'extension du SEDA avait jusqu'à présent un usage agricole caractérisé par une activité équestre. A ce titre, préalablement à l'aménagement de cette zone, le maître d'ouvrage du projet d'extension est tenu de réaliser une étude (dite « étude ERC ») afin de définir le montant des mesures de compensation collective qu'il devra financer pour redonner au territoire une valeur ajoutée agricole équivalente à celle que le projet d'extension du centre d'enfouissement aura supprimée. **Ces nouvelles dispositions s'ajoutent à la nécessité de compenser les préjudices vis-à-vis des exploitations agricoles directement impactées.**

Nos services se tiennent à votre disposition quant à la réalisation de cette étude ERC, qui est un préalable nécessaire à l'aménagement de la zone d'extension.

En conclusion, sous réserve que l'extension du SEDA fasse l'objet au préalable de l'étude ERC citée précédemment, nous émettons **un avis favorable** à ce projet de Carte communale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

